



Faute inexcusable de l'employeur

Par **meunier pascal**, le **18/12/2016** à **11:04**

Bonjour

Etant employé comme travailleur handicapé depuis 20 ans en restauration rapide , j'ai fait une chute d'un grand escabeau en allant chercher des emballages situés en hauteur dans la réserve.j'ai eu un traumatisme cranien avec hémorragie méningée.j'ai été licencié pour inaptitude.

puis je invoquer la faute inexcusable de l'employeur et si oui puis je espérer avoir gain de cause.

Sincères salutations

Par **P.M.**, le **18/12/2016** à **12:51**

Bonjour,

C'est à la CPAM d'en décider avec éventuellement les moyens de recours et notamment le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale mais tout dépend des circonstances...

Par **miyako**, le **18/12/2016** à **15:44**

Bonjour,

Si il y a un CHS/CT dans l'entreprise il aurait du être informé de l'AT.

Essayez de contacter un délégué syndicale de l'entreprise et restez en contacte avec la CPAM qui suit votre dossier.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **18/12/2016** à **15:56**

A moins que ce soit une chaîne et/ou un très gros établissement, un CHSCT en restauration rapide, j'en doute un peu...

Pour que la CPAM suive le dossier, il faudrait d'abord qu'elle ait été saisie d'une demande de reconnaissance de faute inexcusable en fonctions des circonstances...